Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 24

Artikel: La question des langues au Tessin
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-541087

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

un culte de tout ce qui est beau, de tout ce qui est « naturellement beau » surtout. Mais bah! A la lisière d'un boqueteau, sur l'adorable paysage de fond d'une prairie, voilà qu'une montre gigantesque détache, pour le plaisir d'un horloger, une ignoble silhouette de bois découpé. En bordure d'une rivière, des poteaux soutiennent, parmi les saules, plusieurs mètres carrés de panneau chantant les louanges des vêtements « Machin ». Des monuments historiques mêmes sont profanés. »

Ainsi donc, en France comme en Suisse et sans doute ailleurs, on se préoccupe de mettre enfin un terme à l'américanisme exagéré de certains, pour qui le plus beau paysage ne vaut qu'en raison de ce qu'il rapporte et qui croient qu'on est en droit de monnayer même les plus grandes beautés d'un pays. Obsédant, agaçant, exaspérant ce morceau de bois, de tôle ou de toile qui attrape votre œil à tous les tournants et prétend vous imposer le produit « Machin » ou la fabrication « Chose »!

Mais est-elle du moins utile pour ses auteurs, cette réclame effrontée? « Elle est faite tout juste, dit avec raison l'auteur de l'article du *Journal*, pour provoquer la colère du client qu'on voudrait atteindre. » Nous ajouterons: « N'est-ce pas assez des journaux et des prospectus dont on nous inonde, sans qu'on recoure encore à nos rivières, à nos lacs, à nos champs ou à nos montagnes? C'est l'hérésie. Extirpons l'hérésie! »

(D'après L. Goumaz, dans le *Pays vaudois*, Lausanne.)

La Société suisse des cafetiers à Genève

L'assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers s'est réunie à Genève les 3 et 4 juin. Près de 200 délégués y ont participé, sous la présidence de M. le Dr Ammann, avocat à St-Gall. Les séances d'affaires ont eu lieu dans la salle des Rois, à l'hôtel de l'Arquebuse et de la Navigation.

Au début de la première séance, M. le Dr Ammann donna lecture d'un télégramme de sympathie de M. Musy, président de la Confédération, ainsi conçu: « J'exprime à votre association, et tout spécialement à son distingué président M. Budliger, mes vifs remerciements pour sa collaboration efficace dans la longue et difficile campagne en faveur de la revision du régime des alcools. Le pays tout entier vous est reconnaissant d'avoir largement contribué au succès de la grande journée du 6 avril, qui est un honneur pour les cafetiers suisses ».

La réponse suivante fut télégraphiée au président de la Confédération: « Votre télégramme à notre assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers a causé une joie générale et nous vous en remercions bien sincèrement. C'était pour nous un besoin de collaborer à la revision du régime des alcools, si important pour notre patrie, et de coopérer à la réussite des assurances sociales. Nous l'avons fait avec une satisfaction particulière. C'est à notre tour, Monsieur le président de la Confédération, de vous exprimer les respectueux hommages de la corporation suisse des cafetiers, hommage que vous doit du reste toute la population suisse ».

L'assemblée procéda ensuite à la réélection du comité central, composé de MM. E. Budliger, président central; J. Engeler, vice-président; K. Schneebeli, caissier; N. Herzog, Zurich; A. Sigrist, Emmen; E. Marti, Soleure; R. Kluser, Martigny; A. Meng, Vevey; S. Scheidegger, Berne; S. Schatz, Bâle; A. Veillard, Genève; F. Lüthy, Berne; A. Cioccari, Biasca; A. Horat, Schwytz; Dr Brückmann, Berne, secrétaire central.

Après avoir approuvé le rapport de gestion, les comptes de 1929 et le budget pour 1930 (prévisions: 278.000 fr. de recettes et 328.000 fr. de dépenses), l'assemblée entendit les rapports présentés sur les diverses questions à l'ordre du jour; elle passa ensuite aux discussions. Le comité central fut chargé de désigner des commissions chargées d'étudier les problèmes suivants: marche à suivre par les sections lors de la revision des lois cantonales sur les auberges et les restaurants; contrat pour les eaux minérales; instruction professionnelle; propagande pour les produits du verger et du vignoble; le prix des vins en Suisse. On décida de favoriser la vente des vins suisses et l'on choisit Glaris comme siège de l'assemblée des délégués de 1931. La séance avait été interrompue de 12 à 14 heures et elle dura jusqu'à 16 h. 30.

Les délégués firent ensuite un tour en ville en autocars, puis ils furent emmenés à Chambésy, pour se retrouver à 18 h. sous les beaux ombrages du Palais Eynard, où ils furent reçus par les autorités municipales. Des discours furent prononcés par M. Uhler, président du Conseil administratif de la ville et par M. Meng, de Vevey, au nom du comité central.

Le programme appelait ensuite le banquet officiel, au menu fort bien préparé et servi par les soins de M. Frey, tenancier de la Maison communale de Plainpalais. Il y avait plus de 400 convives. Les autorités cantonales et communales étaient représentées. Au moment des discours, on entendit M. Desbaillets, représentant du Conseil d'Etat, qui engagea les cafetiers à « pousser » la consommation des produits du sol suisse et notamment du vin, M. Ballansat, représentant du Conseil administratif, M. Meyer de Stadelhofen, député, M. le Dr Ammann, président de l'assemblée des délégués et M. Vellard, adjoint de Chambéry, au nom des cafetiers du Rhône. Un fort beau concert fut donné par la Fanfare municipale de Plainpalais, le Cercle choral, le Jodler-club Schwyzerhüsli et l'Intime-orchestre, avec le concours de plusieurs artistes. Un bal animé acheva la journée et ... commença celle du lendemain.

Dans la matinée du 4 juin eut lieu une excursion sur le Petit-Lac, par un temps superbe. L'*Evian*, pavoisé aux couleurs des cantons, battant pavillon fédéral, transportait plus de 500 personnes. On fit honneur aux produits des brasseries du Feldschlösschen et du Cardinal qui avaient organisé l'excursion, ainsi qu'à un buffet abondamment garni. A midi, le bateau aborda à Bellerive, où les participants furent répartis dans les restaurants Kaesch et Wirth; d'autres déjeunèrent à bord, grâce aux bons offices de M. Laeser. M. Bessard, président de la Société des cafetiers de Genève, remercia ses collaborateurs dans la préparation de ces deux journées et M. Budliger, président central, les remercia à son tour pour l'excellente organisation de cette 36me assemblée des délégués. Les participants quittèrent Genève dans la soirée, enchantés de la réception de leurs Confédérés genevois.

La question des langues au Tessin

Le projet de loi tessinois sur les affiches et enseignes en langues étrangères a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il est énergiquement défendu par les uns, mais âprement combattu par les autres, dont nombre de Tessinois. Il est surtout mal compris à l'étranger, où il fait une impression déplorable.

C'est la première fois qu'un canton suisse prend des mesures de défense contre les autres langues nationales en les assimilant aux langues étrangères. Il faut bien connaître la situation au Tessin pour comprendre la nécessité relative de cette défense, tout en s'élevant contre les dangereuses exagérations d'une tentative qui, louable en principe, est mal lancée.

Mais n'exagérons pas à notre tour et ne prenons pas trop au tragique un simple projet de loi qui sortira considérablement amendé et fortement adouci du crible de la discussion au Grand Conseil et dans la presse. Du reste, le Tessin a une machine législative très active; elle fait et défait sans cesse des lois et des décrets. Il est donc inutile de s'alarmer outre mesure et de tirer du canon sur des moineaux. Tout au plus doit-on regretter l'écho que trouvent ces débats dans la presse étrangère, qui n'y comprend rien et en tire des conclusions fausses, préjudiciables à notre pays tout entier.

La mesure projetée est si nouvelle qu'une expertise juridique s'imposait. Le gouvernement tessinois l'a demandée à un juriste de la couronne, M. le professeur Burckhardt à Berne. Dans le verdict de ce Bâlois, il faut relever surtout un point: un canton a parfaitement le droit d'interdire l'emploi public, dans un but de réclame, des autres langues nationales (ou étrangères) sur son territoire. Mais ce qui est légal est-il toujours opportun? Ceci est une autre question.

Le gouvernement tessinois a voulu réagir contre un abus commis surtout dans les régions de Lugano et de Locarno, non seulement par des Confédérés ou des étrangers, mais aussi par des commerçants du canton. Il aurait suffi de décréter que toute affiche ou enseigne devra désormais porter le texte italien en lettres aussi grandes que les autres textes. Une pareille mesure aurait été généralement comprise et aurait parfaitement répondu au but visé. Mais on a voulu aller plus loin. Qu'on demande de mettre le texte italien à la première place, cela se justifie encore à la rigueur, mais peut déjà créer des difficultés. Un hôtelier, par exemple, qui inscrira sur trois balcons, en lettres d'égale grandeur, *Croix Blanche* (à gauche), *Croce Bianca* (au milieu) et *Weisses Kreuz* (à droite), aura-t-il observé la loi? On peut ergoter à l'infini là-dessus. Le législateur voudrait aller plus loin encore. Le projet prévoit que les caractères italiens devront être *plus grands* que les caractères français ou allemands. Ici, une scrupuleuse observation de la loi pourrait créer des complications sans fin. Je ne vois pas bien un gendarme grimper sur une échelle ou sur un toit, mesurer les enseignes d'un hôtel et constater au péril de sa vie que les lettres françaises et allemandes ont seulement un centimètre de moins que les lettres italiennes!

La plus grande erreur du projet est son caractère *fiscal*. Le gouvernement dit que les taxes de 2 à 50 francs par affiche non italienne ou bilingue ont pour but d'exercer *une influence non absolument prohibitive, mais rigoureusement modérative* à l'égard des enseignes polyglottes. Mais son message vante la loi aux citoyens comme un filon précieux de ressources nouvelles pour la caisse de l'Etat. Consulté par des intéressés, un autre juriste de la couronne, M. le professeur Fleiner, de Zurich, a déclaré anticonstitutionnel cet impôt sur les langues nationales. Il est à peu près certain que son avis prévaudra et que la loi, si toutefois elle passe, renoncera à taxer les affiches et enseignes à cause des langues.

Mais nous ne croyons pas même qu'elle passera. Non seulement l'opposition se montre assez forte au Tessin même et de la part de Tessinois, mais les difficultés d'exécution d'une telle loi sont si grandes qu'il ne vaudra pas la peine de l'adopter. Car ou bien elle ne sera pas rigoureusement appliquée, et alors il vaut mieux y renoncer d'emblée; ou bien on insistera pour sa stricte observation, et alors de nombreux conflits montreront l'impossibilité de maintenir des mesures aussi vexatoires. Si le projet de loi

Quelques caissettes de RAISINS de Corinthe ont leur place dans le garde-manger de votre Hôtel!

COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE „GENÈVE"

ORFÈVRERIE
ERCUIS
PARIS
DEPOT BASEL
SCHWER VERSILBERTE BESTECKE UND TAFELGERÄTE FÜR HOTELS UND PRIVATE

Besuchen Sie an der ZIKA STAND No. 1515, HALLE 1

Besuchen Sie an der ZIKA STAND No. 1515, HALLE 1

GENERAL-VERTRETER FÜR DIE SCHWEIZ
Kiefer
Glas Porzellan Bestecke
BASEL GERBERGASSE 14

REGIONALVERTRETER:
TH. MEYER-BUCK SOHN & Co., ZÜRICH. FERDINAND HURNI, LUZERN.
TH. MEYER, BERN. MAHLER & Co., CHUR. GEBR. BANHOLZER, SOLOTHURN

Berücksichtigt die Hotel-Revue-Inserenten!

Weber-Tennisplätze
führend in **Qualität**, minimster Unterhalt. Neues, patentiertes **Spezialverfahren** mit **lichtechter roter** oder **grüner Abfärbung**. Im Winter **Eisbahn**.
Bruno Weber & Sohn - Basel
Tennisbaugeschäft, Telephon Safran 25.31

Grands vins mousseux

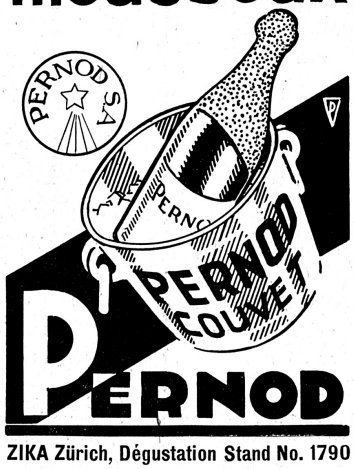

PERNOD
ZIKA Zürich, Dégustation Stand No. 1790

ZÜRICH 1927

GOLDENE MEDAILLE

„Mocca" - Kaffeemühlen
Mühlen für Café turc.
Aufschnittschneidemaschinen
Brotschneidemaschinen
mit automat. Vorschub
liefert als Spezialität
OTTO BENZ, Eidmattstr., ZÜRICH 7
oder durch bekannte Hotelküchenlieferanten

COGNAC
MARTELL
Gegründet im Jahre 1715

General-Vertretung für die Schweiz: Fred. Navazza Genf

Verlangen Sie überall die Reise-FLASCHE MARTELL***

ZIKA Die folgenden Lokale wurden möbliert von der

A.-G. MOBELFABRIK HORGEN-GLARUS IN HORGEN

Hotel-Restaurant
Terrassen-Restaurant
Schweizer Weinstube
Küchliwirtschaft
Fischstube
Deutsches Restaurant
Französ. Restaurant
Wiener Restaurant
Italienisches Restaurant
Zons-Stube
Brauerei-Restaurant

est accepté tel quel, les frais de contrôle engloutiront plusieurs fois les ressources fiscales que l'on fait miroiter aux yeux des contribuables. On ne peut donc que donner au législateur le sage conseil de renoncer à s'embarquer dans ce bateau, pour ne pas sombrer aussitôt sous le vent de la confusion ou du ridicule.

Admettons qu'il faille réagir au Tessin contre certains manques d'égards vis-à-vis de la langue du pays. Mais il y avait un moyen très simple à essayer. Le gouvernement pouvait inviter les associations des commerçants, hôteliers et aubergistes à donner à l'italien la place d'honneur sur leurs affiches et enseignes. Un autre appel similaire aurait pu être adressé aux particuliers qui persistent à exhiber des plaques et inscriptions exclusivement allemandes. L'effet de ces démarches eût été probablement satisfaisant, à en juger par les résultats déjà obtenus dans ce domaine par l'initiative privée. Les communes intéressées, de leur côté, auraient pu prendre des mesures sur leur territoire. Il faut noter du reste que sur les 265 communes du Tessin, un faible quart seulement est touché par cette affaire.

D'une idée bonne en soi, on se dispose à tirer une application pratique qui fera plus de mal que de bien. Il est à craindre que la presse allemande, puis celle d'autres pays, n'accuse le Tessin de xénophobie et c'est l'industrie hôtelière qui aurait à en souffrir, puis toutes les industries et tous les commerces qui vivent de l'hôtellerie et du tourisme. Les personnes qui comprendront le désir de conserver au Tessin son italianité et son caractère particulier et historique seront la minorité. Les autres, le grand nombre, seront mécontentes et s'en iront ailleurs. Le Tessin se plaint à juste titre de ses difficultés commerciales et industrielles nombreuses. Pourquoi donc son gouvernement lui-même se prépare-t-il à porter un coup fatal à l'activité hôtelière si florissante, la principale nourricière de toute une partie du canton? Il ne faut pas faire de la *littérature* en traitant des problèmes politiques et économiques. On pourrait arriver au même résultat tout en restant large et sans léser des intérêts légitimes. *Un Confédéré.*

Un rapport sur le tourisme américain en Europe

Sous le titre: «Malgré la crise économique, les voyages des Américains en Europe accusent un accroissement numérique comparativement à 1929», le Bureau de correspondance Kaul publie l'information suivante de Washington:

Les demandes de passeports reçues ici au Département d'Etat (affaires étrangères) montrent très clairement que les circonstances économiques peu favorables, à cause du nombre extraordinairement élevé des chômeurs aux Etats-Unis, ne sont pas assez mauvaises pour interrompre les voyages en Europe des Américains. Pour le mois de mai 1930, le nombre des demandes de passeports dépasse même de 15% celui du mois de mai de l'année dernière, bien que le chiffre de mai 1929 ait été un record.

Jusqu'à présent, on a présenté en mai 35.303 demandes de passeports. Dans ce nombre ne sont pas compris les étrangers (habitants des Etats-Unis non encore naturalisés) qui vont faire un voyage dans leur pays, ni le millier de mères de combattants américains allant en pélerinage sur les champs de bataille. En mai 1930 on a distribué en moyenne 1700 passeports par jour, au lieu de 1500 seulement en mai 1929.

Peu de temps après la catastrophe boursière de 1929, le nombre des demandes de passeports a commencé à baisser comparativement à l'année précédente et le recul s'est continué pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, atteignant la proportion de 5%. Sur un chiffre rond de 26.000 passagers, cela équivalait à environ 1300 personnes en moins. Si l'on tient compte de la gravité de l'ébranlement économique, un pareil recul n'a pas été trop sensible. En janvier 1930, le recul a été plus accentué: 8485 passagers au lieu de 9512 en janvier 1929. Mais en février les chiffres ont repris leur marche ascensionnelle et le nombre des passagers a été de 1.000 en chiffre rond supérieur à celui de février 1929. Durant les quatre premiers mois de 1930, on a enregistré un nombre de passagers supérieur de 5872 à celui de la période correspondante de l'année dernière.

On peut conclure de ces constatations que les mois de mai, juin et juillet apporteront également une augmentation et que les voyages d'Américains en Europe pendant la saison 1930 accuseront, ce que l'on ne tenait pas pour certain, de nouveaux chiffres records.

Mais ce que nous venons de dire ne se rapporte qu'au seul *nombre* des passagers et *non pas à leurs dépenses probables* car, suivant certains indices, le nombre des passagers de première classe ne réussit pas à se maintenir.

Sociétés diverses

La Société suisse de balnéologie et de climatologie, dans sa récente assemblée générale tenue à Rheinfelden, a décidé d'élargir à l'avenir le domaine de son activité à toute la thérapeutique physique et aux régimes diététiques. Le nom de la société a été modifié en conséquence. Elle est actuellement présidée par M. le Dr Wanner à Lausanne et elle est gérée par M. le Dr J. Weber à Baden.

Questions professionnelles

La publication des prix d'hôtel. — Le Conseil supérieur belge du tourisme, dans un communiqué récent aux journaux, s'alarmait du refus d'un certain nombre d'hôteliers de Belgique de publier leurs tarifs pour la saison. Il exprimait la crainte que ces hôteliers n'eussent l'intention de majorer leurs prix suivant les circonstances et de ne céder leurs chambres qu'au plus offrant. La *Gazette de Bruxelles* écrivait dernièrement à ce propos: «Il n'y a plus aucune raison maintenant qui s'oppose à ce que les tarifs d'été soient annoncés et affichés dès le printemps. Cette manière de faire constitue un retour à la situation d'avant-guerre, saine et normale. Elle n'a pas pour objet de provoquer un abaissement des prix par le stimulant de la concurrence déclarée, mais d'éviter aux touristes des surprises qui bouleversent les budgets établis et empoisonnent les voyages. On ne demande pas aux hôteliers de lutter de bon marché; on leur demande de publier leurs prix et de les tenir. Il est naturel de payer un certain confort et certaines pratiques luxueuses, mais *parmi les choses qui font partie du confort, la certitude d'échapper aux coups de fusil est assurément l'une des plus agréables et les plus importantes.*» — Et le journal bruxellois approuve le Touring-club de Belgique qui donne à ses affiliés le conseil d'éviter délibérément les hôtels ayant refusé de donner leurs prix. — On peut parfaitement appliquer ces réflexions à la Suisse, où bon nombre d'hôteliers se tiennent encore à l'écart des organisations professionnelles, afin de garder pleine et entière liberté de comprendre et de pratiquer la concurrence comme ils l'entendent et selon les circonstances du moment.

Informations économiques

Hôtel d'Angleterre à Vevey. — Le bénéfice d'exploitation et les locations ont produit 49.385 fr. 14. Les intérêts absorbent 36.569 fr. 09. Le solde débiteur de profits et pertes au 31 décembre 1928, soit 222.909 fr. 42 est réduit du bénéfice réalisé en 1929, soit de 12.816 fr. 05, ramenant ce solde débiteur à 210.093 fr. 37.

S. A. du Bellevue-Palace à Berne. — Les recettes d'exploitation se sont élevées l'année dernière à 1.650.000 fr. et les dépenses à 647.918 francs. Le bénéfice net de 239.588 fr. permet la répartition d'un dividende de 6% aux actions privilégiées et de 5% aux actions ordinaires. Une somme de 110.000 fr. est consacrée à des amortissements sur le mobilier et les immeubles.

S. A. Pension Beau-Séjour à Lausanne. — Le produit de l'hôtel est de 152.076 fr. pour l'année 1929 et le produit global avec les locations s'élève à 167.276 francs. Les frais d'entretien des bâtiments passent de 41.385 fr. 45 en 1928 à 52.584 fr. 70 en 1929, tandis que l'entretien du mobilier tombe de 39.840 fr. 40 à 21.781 fr. 95. Les autres dépenses sont stationnaires. Les intérêts ont absorbé 77.487 fr. 95. L'exercice laisse un léger excédent de 5.647 fr. 85, qui réduit à 5.218 fr. 40 le solde débiteur de profits et pertes.

Société d'hôtels à Zermatt. — Le bénéfice d'exploitation a été réduit de 69.619 fr. 99 en 1928 à 24.062 fr. 87 pour 1929. Les locations ont rapporté la même somme, soit 10.800 francs. Après paiement des intérêts par 26.691 fr. 06 et de frais de prorogation par 4059 fr. 70, il reste un solde disponible de 6604 fr. 70, dont 5000 fr. sont consacrés à l'amortissement d'installations nouvelles; 1000 fr. vont à la réserve ordinaire et 604 fr. 70 sont reportés à nouveau. Les immobilisations sont inscrites au bilan à fin 1929 pour 1.055.000 fr. et la valeur d'assurance s'élève à 1.555.900 francs.

Fraises et asperges du Valais. — Durant la première semaine de juin, Saxon et diverses localités du Valais central ont commencé l'expédition des fraises, particulièrement abondantes et grandes cette année. Elles se payaient au début 1 fr. 80 à 2 fr. le kilo, mais les prix ont baissé depuis que la récolte bat son plein. — La récolte des asperges, quelque peu compromise dans le courant de mai par des retours de froid, a repris son cours normal avec le retour des beaux jours, mais elle prendra fin très prochainement. Les prix ont été assez élevés cette année. Pendant la première semaine de juin, les asperges du Valais se payaient au détail de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 le kilo, selon la qualité.

Société des Hôtels Seiler à Zermatt. — A cause de l'introduction de la saison d'hiver, la Société des Hôtels Seiler clôture maintenant ses comptes non plus au 31 décembre, période d'activité intense, mais au 30 novembre. Cette année par conséquent, le compte de profits et pertes ne porte que sur une période de onze mois au lieu de douze. Le bénéfice d'exploitation recule de 351.000 à 329.000 francs. Après paiement des intérêts sur l'emprunt hypothécaire de quatre millions, il reste un bénéfice net de 109.000 fr., contre 130.000 fr. dans l'exercice précédent. Le conseil d'administration propose de payer les mêmes dividendes que précédemment, soit 5½% aux deux catégories d'actions privilégiées (au total nominatif de 1.280.000 fr.) et 5% aux actions ordinaires (760.000 fr.).

Grand Hôtel des Avants sur Montreux. — Dans l'exercice 1928/29, le bénéfice d'exploitation et les loyers ont rapporté 23.000 fr., au lieu de 35.000 fr. dans l'année précédente et de 21.000 fr. il y a deux ans. Les impôts, frais généraux, etc. ont absorbé 47.000 fr., contre 44.000 fr. durant le précédent exercice. On a effectué différents travaux par simple débit du compte de profits et pertes. La perte comptable de 24.000 fr. sera prélevée sur la réserve provenant de la réorganisation financière, ce qui la réduira à 128.000 francs. Les emprunts hypothécaires ont été ramenés de 1.590.000 fr. à 1.580.000 francs. La dette flottante a augmenté de 448.000 à 459.000 francs. Pendant l'exercice en cours, l'hôtel a mieux travaillé et l'on peut s'attendre à un bénéfice d'exploitation plus intéressant.

Ce que voudraient nos paysans. — Le 6 juin, à l'assemblée des délégués de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande à St-Imier, le Dr Laur a dit notamment: «Le moyen de venir en aide à l'agriculture réside dans un droit sur le beurre fixé de manière à garantir pour ce produit un prix de 6 francs. On pourrait aussi remplacer ce droit par des subsides de l'Etat, calculés de telle façon que la population n'ait pas à payer le beurre plus de 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo, ou moins encore. Le produit des droits sur le beurre servirait à allouer des subsides au fonds constitué par l'Union centrale pour garantir les prix. Je suis convaincu qu'il serait possible de cette manière d'assurer de façon durable à l'agriculture suisse un prix de base du lait de 24 centimes. Malheureusement,

JOHNNIE WALKER

JOHN WALKER & SONS, LTD. Scotch Whisky Distillers, Kilmarnock, Scotland

Drink „Johnnie Walker" and discover for yourself the secret of its world-wide popularity.

Sole Agents for Switzerland:
HUGUENIN Ltd., LUCERNE

Grossverkauf von orientalischen
Teppichen
an Hotels und Pensionen

Grosse Lager in allen Grössen. Übermasse für Hallen stets vorhanden. Verlangen Sie Besuch od. Offerten v. der

Teppich-Aktiengesellschaft
Zürich, Gotthardstraße 25
Telephon Selnau 93.91

Wir empfehlen Ihnen:
Angestellten-Salair-Bücher
deutsch oder französisch
KOCH & UTINGER, CHUR

Versandgeschäft
G. BIANCHI + ZÜRICH
Comestibles
Telegrammadresse: Comestibles Zürich
Telephon: Limmat 16.40–16.44

RÉNOVATION DE BILLARDS
de tous systèmes. Accessoires, bandes, drap de billards, billes, queues etc. Premières références. Se recommande:
F. BAERISWYL
SAPENWIL (ARGOVIE)

MOLA ed AFFILA alla perfezione i Coltelli, Temperini, Trincetti ecc.
Fabb: ARTeS. Ginevra. Vendita: nei negozi principali: Fr. 3,75

„WEGA"
KAFFEEMASCHINEN

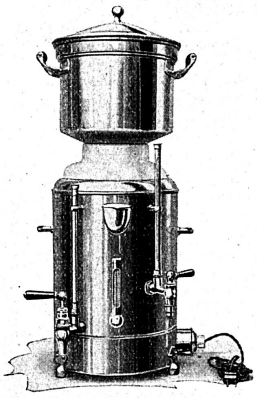

Gebrüder Keller, Olten
38 Rosengasse
Zika Halle I, Stand No. 1507

ADVERTISE in ENGLAND
Croquis, devis, contrats et contrôle d'exécution pour tout genre de réclame ou publicité. Ecrire Jorin, 55 Queensborough Terrace, London W 2.

Tafelkunsthonig
„Wolrowe exquisit"
für den soignierten Frühstückstisch. Verlangen Sie ihn bei Ihrem Grossisten od. direkt beim Fabrikanten
C. Münzenmeier, Wolrowewerke, Pfäffikon
(Kt. Schwyz) Tel. 13 Verlangen Sie bemust. Offerte!

Prächtige alte Ansichten der ganzen Schweiz, Trachtenbilder und andere Stiche. Billig. A. Wieland, Kunsthändler, Zürich, Paulstrasse 7, Auswahlsendungen auf Wunsch.

National-Kassen (Occ.)
verkauft mit aller Garantie. Reparaturen schnell u. zuverlässig. Eigene Papierschneiderei für Kassenrollen. Retournahme der Holzkernen bei Rollenbestellung. M. SING, Klosbachstrasse 15, Zürich. Telephon Limmat 4512.

CHAMPAGNE
GEORGE GOULET, REIMS
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - St-Moritz

Flli. CORTI, Balerna

Echte italienische Weine

An die Herren Hoteliers der Schweiz
Versäumen Sie ja nicht an der ZIKA-Ausstellung das
Fenster der Zukunft
zu besichtigen. Dasselbe funktioniert automatisch, durch leichten Druck auf den Knopf vom Büffet aus. Eine Erfindung von umwälzender Bedeutung! Im Schweizer Hotel-Restaurant wird es Ihnen gerne unverbindlich vorgeführt.

COGNAC
GRANDE FINE CHAMPAGNE
EDMOND DUPUY & CO.
Qualité de 1er ordre. Prix intéressant.
Echantillons gratis sur demande à:
EDMOND DUPUY & C°, COGNAC (CHTE), FRANCE